



Germinal PEIRO soutient les agriculteurs irrigants

Consulté par les services de l'Etat sur la révision de l'arrêté départemental de gestion de crise en cas de sécheresse, Germinal PEIRO, président du Conseil départemental, a fait connaître son avis défavorable sur les restrictions envisagées.

Publié le 09 juin 2020

Cette position se fonde à la fois sur l'expérience du Département comme acteur engagé de longue date dans la préservation de la ressource en eau et sur les enseignements tirés de l'année 2019, parmi les plus chaudes des dernières décennies.

En effet, les nouvelles valeurs de débits d'objectif d'étiage fixées, par exemple, sur le bassin de la Dronne par le projet d'arrêté conduiraient à des restrictions de prélèvements particulièrement précoces et sévères. Pour preuve, l'application de ces seuils en 2019 aurait débouché sur une totale interdiction d'irriguer sur le secteur dès la fin du mois de juillet, alors qu'aucune mesure d'alerte n'avait été prise.

A l'appui de ce cas emblématique, Germinal PEIRO estime qu'il convient d'abord de faire confiance à l'intelligence collective des différents partenaires intéressés, dont les irrigants, en privilégiant la création de Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE). Les efforts réalisés conjointement par les professionnels concernés dans le département témoignent d'ailleurs de l'amélioration de situations sur des bassins versants déficitaires tels que le Bandiat, l'Enéa, le Caudeau ou la Louyre.

Pour sa part, le Département continuera à assumer ses responsabilités, en particulier sur le barrage de Miallet, avec pour objectif de concilier pérennité de l'activité agricole et protection du milieu naturel dans un contexte d'urgence climatique.